

Henri MARTINET
CANDIDAT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Elections législatives du 18 Novembre 1962

Circonscription de COSNE-SUR-LOIRE

Henri MARTINET

Candidat d'Union Démocratique



Jean-Fernand FRÉMILLON
SUPPLÉANT

Avant toute autre chose je tiens à signaler que cette circulaire n'a pas de ressemblance avec les circulaires habituelles des campagnes électorales, c'est pourquoi je vous prie de bien vouloir lui consacrer quelques instants pour en prendre connaissance.

Chères Electrices, Chers Electeurs,

Après avoir voté pour le Référendum, vous êtes invités à voter de nouveau pour élire un Député.

Si je suis candidat pour cette élection, c'est parce que de nombreux compatriotes de tous les Cantons de la Circonscription sont venus me trouver pour me dire et me redire avec une insistance particulière :

1°) QU'EN RAISON DE LA CONFIANCE ET DE L'ESTIME QUE LES ÉLECTRICES ET ÉLECTEURS DU CANTON DE LA CHARITÉ-SUR-LOIRE M'ONT RENOUVELÉES L'ANNÉE DERNIÈRE, EN M'ASSURANT UN TRIOMPHAL SUCCÈS POUR L'ÉLECTION AU CONSEIL GÉNÉRAL, DONT JE DONNERAI QUELQUES CHIFFRES DANS MES RÉFÉRENCES.

2°) QU'EN RAISON DE L'ATTITUDE « EQUIVOQUE » POUR LES DERNIÈRES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES. DE M. CLÉMENT QUI SE PRÉSENTAIT SOUS L'ETIQUETTE « RÉPUBLICAIN LIBÉRAL » ET QUI PAR LE RETRAIT VRAIMENT « INEXPLICABLE », EN DERNIÈRE HEURE, DE SA CANDIDATURE, POUR LE SCRUTIN DE BALLOTTAGE, A ÉTÉ LE RESPONSABLE DE L'ELECTION DE M. BOULET, CANDIDAT U.N.R., ET A TOTALEMENT DÉÇU CEUX QUI L'AVAIENT SOUTENU, j'avais le devoir de prendre part activement à l'élection du 18 Novembre, c'est-à-dire d'être Candidat.

Ces raisons irréfutables m'ont fait accepter ; j'ai donc l'honneur de solliciter vos suffrages et, par cette circulaire, de me rappeler au bon souvenir de ceux qui m'ont vu à l'œuvre et de me présenter à ceux qui me connaissent moins ou pas du tout.

Comme je vous l'ai dit, en commençant, vous pourrez constater que cette circulaire n'a pas de ressemblance avec les circulaires traditionnelles des campagnes électorales ; en effet, considérant que vous pouvez, aussi bien que quiconque, vous faire une juste opinion de la situation actuelle, considérant que, grâce à l'évolution générale, les électrices et électeurs savent, maintenant, très bien se rendre compte de ce qui va mal et de ce qu'il serait utile de réaliser, ce serait un non-sens de vous servir les promesses spectaculaires habituelles qui, vous le savez parfaitement, ne sont que des artifices électoraux dont il ne reste rien après l'élection.

JE VOUS DIRAI SEULEMENT QUE, SI VOUS ME FAITES CONFIANCE, JE M'APPLIQUERAI A DÉFENDRE DE TOUTES MES FORCES TOUTES LES CAUSES POUVANT APPORTER UN BIEN-ÊTRE GÉNÉRAL ET A DÉFENDRE ÉNERGIQUEMENT TOUTES NOS LIBERTÉS RÉPUBLICAINES. A cela j'ajouterai des références que personne ne pourra contester. Ce n'est, du reste, pas moi qui vous les donnerai, ce sont mes nombreux amis de La Charité et du Canton, ces compatriotes qui me connaissent depuis longtemps, qui savent très bien que j'accomplis toutes les tâches qui me sont confiées avec un total dévouement et qui, depuis 1935, m'ont toujours renouvelé leur confiance.

J'en donnerai justification, en rappelant mes succès aux élections municipales de 1935, 1947 et 1953 ET PARTICULIÈREMENT MON ÉCLATANT SUCCÈS DE 1947 OU, POUR CETTE ELECTION, J'AI ÉTÉ ELU AU PREMIER TOUR DE SCRUTIN SANS ÊTRE CANDIDAT, SANS QUE MON NOM SOIT IMPRIMÉ SUR AUCUN BULLETIN, FAIT UNIQUE DANS LES ANNALES ÉLECTORALES DE LA CHARITÉ.

— En rappelant également que pour ma première élection au Conseil Général, en 1952, mes compatriotes m'ont élu AVEC 66 % DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

— En signalant que pour le renouvellement de 1955 ils m'ont réélu AVEC 70 % DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

ET QUE, L'ANNÉE DERNIÈRE, MALGRÉ 5 CANDIDATS EN PRÉSENCE, DONT M. BOULET, DÉPUTÉ-MAIRE, ILS M'ONT BRILLAMMENT RÉÉLU AU PREMIER TOUR, EN ME PLAÇANT EN TÊTE A LA CHARITÉ ET DANS LES 13 COMMUNES DU CANTON ET EN ME DONNANT LA MAJORITÉ ABSOLUE A LA CHARITÉ ET DANS 12 COMMUNES.

Je vous ai dit, au début, que je vous donnerais quelques chiffres, je précise donc, que pour cette élection de l'année dernière,

j'ai obtenu 2.031 voix dont 917 à La Charité

et Monsieur BOULET, Député-Maire de La Charité, n'a obtenu que 749 voix dont 492 à La Charité

Je n'ajoute aucun commentaire à ces résultats, les chiffres sont les chiffres, ils ne se discutent pas mais permettent de tirer la conclusion qui s'impose.

Je vous dirai maintenant qu'ayant toujours vécu dans la région, mes convictions ardemment républicaines sont parfaitement connues, que pendant plus de 30 ans j'ai servi ma petite ville dans bien des secteurs (administratifs, agricoles, musicaux, sportifs, etc...), que depuis 10 ans je représente le Canton de La Charité au Conseil Général ET QUE TOUTES MES ÉLECTRICES ET TOUS MES ÉLECTEURS PEUVENT TÉMOIGNER DE MON DÉVOUEMENT ABSOLU A L'ACCOMPLISSEMENT DE CETTE TÂCHE.

J'ESPÈRE, CHÈRES ÉLECTRICES ET CHERS ÉLECTEURS DE LA CIRCONSCRIPTION DE COSNE, que cet ensemble de renseignements et de références vous permettra de me juger digne d'être votre représentant à l'Assemblée Nationale ; aussi c'est avec confiance que je vous dis :

au 18 Novembre !

HENRI MARTINET

Candidat d'Union Démocratique

Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Instruction Publique
Conseiller Général du Canton de La Charité-sur-Loire
Adjoint au Maire de La Charité de 1935 à 1944, ayant fait fonction de Maire de 1939 à 1941
Conseiller municipal de La Charité de 1947 à 1951 et de 1953 à 1959
Président de la Caisse de Crédit Agricole de La Charité de 1944 à 1961
Président de la Fédération des Sociétés Musicales du Centre

Suppléant : Jean-Fernand FRÉMILLON

Exploitant agricole
Maire de Chaulgnes
Officier du Mérite Agricole
Titulaire de la Médaille d'Honneur Départementale et Communale.

Delayance - La Charité